



GROUPE DE SECOURS
CATASTROPHE FRANCAIS

GUIDE DE L'ADHERENT



MISE À JOUR JANVIER 2026



Bienvenue,

Vous découvrez ou redécouvrez le guide de l'adhérent. Ce document a pour objectif de vous transmettre les informations essentielles liées à votre candidature, à votre engagement opérationnel et aux principes fondamentaux de fonctionnement de notre structure. Il vient en complément du Règlement Intérieur, qui demeure le document de référence en matière de droits, devoirs et obligations.

La lecture attentive de ce guide est indispensable avant toute candidature. Il permet à chaque futur adhérent de mesurer pleinement les exigences, les responsabilités et les engagements liés à l'intégration de notre organisation.

Rejoindre une ONG de sapeurs-pompiers comme la nôtre est une démarche qui doit être mûrement réfléchie. Il est indispensable d'en mesurer les implications afin d'éviter toute erreur d'orientation.

Si vous ne pouvez pas consacrer un minimum de 6 à 15 jours par an à nos actions (formations, missions, maintien des acquis), il vous sera difficile de rester pleinement actif au sein de notre dispositif opérationnel.

Votre engagement personnel est une condition essentielle à la participation aux missions de secours et à la formation continue des équipes. Cet engagement vient compléter les dispositions du Règlement Intérieur, auquel chaque adhérent s'engage à se conformer.

Si cette réflexion est aboutie, nous vous souhaitons la bienvenue.

Vous rejoignez une structure associative et humanitaire engagée, où l'humain, la solidarité et le sens du service sont au cœur de l'action.

À très bientôt.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Thierry VELU". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'T' at the beginning.

Pour le GSCF
Thierry VELU
Président - Fondateur

Avant-propos

Le présent guide a pour vocation de fournir à chaque adhérent une information claire, complète et accessible, aussi bien avant l'entrée au sein du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) que tout au long de son engagement. Il a été conçu pour accompagner chaque membre dans son parcours, **répondre de manière transparente aux interrogations légitimes et expliciter le fonctionnement de notre structure.**

La transparence de l'information constitue une valeur fondamentale du GSCF.

C'est dans cet esprit que ce guide a été élaboré et mis à disposition, afin que chacun puisse s'engager en pleine connaissance de cause. Il détaille les engagements réciproques, les droits et devoirs des adhérents, ainsi que les modalités pratiques liées à l'adhésion et à l'engagement opérationnel. Cette démarche vise à instaurer et à maintenir une relation de confiance durable entre l'association et ses membres, dans le respect des principes associatifs et humanitaires qui nous animent.

Ce guide s'inscrit dans une logique d'information préalable et continue. Il ne se substitue ni aux statuts ni au règlement intérieur de l'association, qui demeurent les documents de référence, mais vient les compléter en apportant des éléments explicatifs et opérationnels.

Enfin, ce document est régulièrement mis à jour dans une démarche d'amélioration continue, afin de garantir une information fiable, actualisée et en adéquation avec l'évolution de notre organisation et de ses missions.

ADHESION

Adhésion au Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF)

Le Groupe de Secours Catastrophe Français est une ONG fondée en 1999, principalement composée de sapeurs-pompiers. Toutefois, l'association accueille également du personnel non issu de la profession, tant que celui-ci possède une réelle motivation et une compétence dans le domaine du secours ou de l'humanitaire.

Le GSCF intervient sur des catastrophes naturelles, des situations d'urgence ou de crise, et mène également des missions humanitaires en France comme à l'international. Les opérations peuvent concerner aussi bien des interventions de sauvetage (USAR, recherche de victimes, etc.) que de l'assistance humanitaire (distribution de matériel, soutien aux populations sinistrées, etc.).

Si vous souhaitez rejoindre notre structure, vous devez exercer ou avoir exercé dans l'un des domaines suivants :

- sapeur-pompier (professionnel ou volontaire),
- infirmier ou médecin,
- secouriste spécialisé ou acteur du secours formé.

En candidatant, vous vous engagez à suivre un parcours de formation adapté à votre profil au sein de notre structure. Ces formations sont indispensables pour garantir la sécurité, l'efficacité et la cohésion de nos interventions.

Rejoindre le GSCF, c'est intégrer une équipe engagée, formée, et animée par des valeurs de solidarité, de réactivité et de professionnalisme, au service des populations en détresse.

Lors de votre candidature, vous devrez attester de vos vaccinations à jour ainsi que de votre état de santé. Ces déclarations engagent votre propre responsabilité.

Le prélèvement mensuel de votre adhésion, d'un montant de 20 €, sera effectué par le Fonds de dotation du Groupe de Secours Catastrophe Français. Ce montant ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %.

Procédure de recrutement des adhérents

Dans le cadre de votre candidature au GSCF, une visioconférence est obligatoire avant toute adhésion (sauf en cas de rejet immédiat de votre dossier).

Cet échange nous permettra de mieux comprendre vos motivations et votre souhait de rejoindre notre organisation.

À l'issue de cette visioconférence, vous aurez la possibilité :

- soit d'annuler votre adhésion, aucun prélèvement ne sera alors effectué,
- soit de la confirmer.

ADHESION AU GSCF

Quelles seront vos missions ?

Selon vos compétences, vous pourrez intervenir dans le cadre de missions humanitaires, de secours et de soutien aux collectivités locales, notamment au sein de notre réserve opérationnelle.

Locaux

Les locaux principaux du GSCF sont situés dans les Hauts-de-France. Notre objectif est de mettre en place des locaux dans l'ensemble des régions de France, en fonction du nombre de nos adhérents actifs et non actifs.

Stages

Vous trouverez à la fin de ce chapitre les stages à réaliser pour participer aux missions.

Pouvez-vous prendre des responsabilités ?

Oui, en fonction de vos compétences et de vos souhaits.

Frais d'adhésion

La cotisation est de 20 euros par mois, prélevée.

Ce prélèvement est assuré par le fonds de dotation du GSCF.

À quel moment partez-vous en mission ?

En tant qu'adhérent, les premières missions qui vous seront proposées, si vous n'avez pas encore réalisé de stage, seront de nature humanitaire. Après avoir complété vos stages, vous pourrez intégrer les forces d'actions rapides humanitaires (FARH). Les informations sur cette section se trouvent dans ce guide. Vous disposez d'un espace adhérent où vous pouvez suivre l'évolution de votre profil. Veuillez noter que certains passeports ne sont plus valides s'ils expirent dans moins de 8 mois, ce qui pourrait limiter votre disponibilité pour des missions en dehors de l'Europe.

Une fois opérationnel, vous pourrez être appelé à compléter les équipes. Chaque personne est libre et doit se porter volontaire pour intervenir.

Tenue

Nous fournissons l'ensemble des effets vestimentaires pour le haut. Pour le bas, nous demandons aux sapeurs-pompiers de prendre leur pantalon F1 et leurs rangers. À titre exceptionnel, nous pouvons fournir certains effets complémentaires, y compris pantalon et rangers.

Renouvellement

Chaque personne est libre de stopper son adhésion sur simple email. Les trois premiers mois de cotisation ne sont pas remboursables. Les demandes d'arrêt d'adhésion doivent être reçues avant le 25 du mois précédent le prélèvement. Chaque prélèvement est réalisé le 5 du mois.

Récapitulatif

Cotisation : 20 euros mensuel

Carte : Oui, à condition de disposer de l'ensemble des pièces et d'être opérationnel.

Effet vestimentaire : Oui, uniquement le haut.

Stage : Oui, stage obligatoire et stage complémentaire. L'ensemble des stages est gratuit.

Prise en charge des frais de déplacement : Oui, dans le cadre de missions spécifiques et en conformité avec le règlement intérieur. Attention, nous ne prenons pas en charge les frais de déplacement pour les assemblées, réunions ou stages.

Formation au GSCF

Stage de bienvenue : Niveau 0

Mode: Visio conférence

Durée: 1 à 2 heures en fonction des participants

Stage découverte : Niveau 1

Durée : 2 jours et demi à 3 jours

À l'issue :

Orientation vers la possibilité de réaliser le stage niveau 2.

Possibilité d'affectation à des missions humanitaires ou d'apport de matériel lors de catastrophes en France.

Stage FARH : Niveau 2

Durée : 2 jours et demi à 3 jours

À l'issue:

Si reçu, l'adhérent pourra être affecté à des missions de secours ou humanitaires.

Intégration dans les équipes de la FARH, sans priorité sur les missions de secours lors de séismes.

Stage FARH SAR : Niveau 3

Durée: 3 à 4 jours

À l'issue :

Si reçu, l'adhérent pourra être affecté à l'ensemble des missions de secours.

Stage 4 : Stage chef de mission

Durée : 3 jours

À l'issue:

L'adhérent pourra être affecté à des missions de commandement et d'encadrement.

Questions – Réponses

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Avant de vous engager, voici les réponses aux questions les plus fréquentes.

Nous savons combien il est important de bien s'informer avant de rejoindre une organisation humanitaire. Ce document a pour objectif de vous apporter des réponses claires pour vous permettre de prendre une décision éclairée.

Quel est le statut du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) ?

Le GSCF est une association humanitaire fondée en 1999. Elle est composée majoritairement de sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires.

Qui a créé le GSCF ?

Le GSCF a été fondé en 1999 dans le département de la Saône-et-Loire par Thierry Velu, sapeur-pompier professionnel.

L'association dispose-t-elle d'un règlement intérieur ?

Oui. L'association est dotée d'un règlement intérieur ainsi que d'un guide de l'adhérent, remis à toute personne souhaitant nous rejoindre.

Les frais de déplacement sont-ils pris en charge lors des missions ?

Oui. Lors de nos missions humanitaires, les frais de transport, d'hébergement et de restauration sont pris en charge selon notre politique de remboursement.

Je ne dispose pas de passeport, est-ce pénalisant pour mon adhésion ?

Non, ce n'est pas un frein pour adhérer. Toutefois, pour toute participation à une opération en dehors de l'Europe, un passeport en cours de validité (plus de 8 mois restants) est obligatoire.

Je ne suis pas sapeur-pompier, puis-je rejoindre le GSCF ?

Oui. Le GSCF est ouvert à toutes les personnes motivées, quel que soit leur parcours. Lors de votre adhésion, vous serez invité à préciser vos compétences et souhaits d'engagement.

Si vous n'êtes pas sapeur-pompier, un stage préalable sera requis avant de pouvoir participer à une mission humanitaire. Une intégration progressive est ensuite possible sur les missions de secours.

Avez-vous des partenariats avec les SDIS pour les congés des sapeurs-pompiers professionnels ?

À ce jour, chaque SDIS reste libre de gérer la mise à disposition de ses agents. Des démarches sont en cours pour renforcer les partenariats, notamment en cas de catastrophes majeures. En l'absence d'accord spécifique, une demande de congés devra être déposée pour toute mission.

Je suis adhérent, existe-t-il des conventions avec les employeurs ?

Le GSCF n'intervient pas dans les relations entre ses adhérents et leurs employeurs, qu'ils soient publics (comme les SDIS) ou privés. C'est à chaque membre de dialoguer avec son employeur pour organiser sa disponibilité.

Les stages sont-ils payants ?

Non. Tous les stages proposés par le GSCF sont entièrement gratuits pour les adhérents. Les frais de déplacement engagés par l'adhérent peuvent faire l'objet d'un remboursement, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur. Toutefois, afin de garantir l'engagement et l'investissement des participants, il pourra être demandé à l'adhérent un chèque de caution, selon les modalités définies par le GSCF.

Y a-t-il un âge limite pour candidater ?

Il n'y a pas d'âge limite pour rejoindre le GSCF. Toutefois, si vous ne pouvez plus participer aux missions de terrain, vous pouvez nous aider autrement : préparation du matériel, gestion logistique, soutien administratif, sensibilisation... Chaque engagement est utile.

20 euros d'adhésion et je suis bénévole ?

Le montant de l'adhésion mensuelle est fixé à 20 euros, sous forme de don au profit du fonds de dotation du GSCF. Ce don ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %. Ce montant couvre de nombreux frais, notamment la gestion de l'adhésion, la prise en charge des formations, des déplacements, ainsi que l'encadrement de la vie associative. Il permet également d'éviter les inscriptions impulsives, souvent sans réelle motivation, que nous avons pu observer dans le passé lors de périodes d'adhésion gratuite.

Dois-je avoir une condition physique particulière pour participer aux missions ?

Certaines missions nécessitent une bonne condition physique, notamment les interventions de secours en zone sinistrée. Toutefois, toutes les missions ne demandent pas le même niveau d'effort. Des missions logistiques ou de soutien peuvent convenir à des profils moins physiques.

Puis-je participer à une mission dès mon adhésion ?

Non. Une période d'intégration est nécessaire. Elle comprend la validation de votre dossier, une première formation et parfois une mission d'observation ou de soutien logistique avant d'accéder aux interventions de secours.

Suis-je couvert par une assurance lors des missions ?

Oui. Le GSCF souscrit une assurance pour ses membres en mission. Elle couvre la responsabilité civile, les accidents, ainsi que certaines garanties spécifiques liées aux interventions humanitaires. Des précisions vous seront fournies avant votre départ.

Puis-je participer à une mission à l'étranger sans parler anglais ?

La maîtrise de l'anglais ou d'une autre langue étrangère peut être un atout, mais ce n'est pas un prérequis indispensable. Vous serez toujours intégré dans une équipe avec un coordinateur ou des membres bilingues.

Y a-t-il des réunions ou un suivi régulier en tant qu'adhérent ?

Oui. Des temps de formation, des échanges en ligne, des réunions d'information ou des sessions de préparation sont proposés régulièrement. Une application mobile dédiée vous permet aussi de rester informé et connecté avec l'organisation.

Puis-je proposer du matériel ou du soutien à l'association en dehors des missions ?

Oui, bien sûr. Si vous disposez de matériel utile, de compétences techniques ou de contacts pouvant aider le GSCF, vous pouvez nous en faire part. Toute forme de soutien est précieuse.

Puis-je suspendre temporairement mon adhésion ?

Oui. Si vous traversez une période où vous ne pouvez plus vous investir, vous pouvez suspendre temporairement votre engagement. Il suffit de nous prévenir avant le 25 du mois pour interrompre les prélèvements dès le mois suivant.

Y a-t-il des antennes locales ?

Non. À ce jour, aucune antenne territoriale n'est mise en place.

Les entrepôts logistiques du GSCF sont actuellement situés dans les Hauts-de-France.

Néanmoins, la création d'antennes locales n'est pas exclue à l'avenir et pourra être envisagée en fonction de l'évolution des besoins, des capacités opérationnelles et de la stratégie de développement de l'association.

Il est toutefois important de rappeler que le GSCF est une ONG de grande ampleur, disposant de matériel lourd et spécialisé, principalement destiné aux secours internationaux ainsi qu'aux opérations nationales de grande envergure. Cette capacité repose notamment sur une réserve de matériel conséquente, centralisée afin de garantir efficacité, cohérence logistique et réactivité opérationnelle.

Après avoir lu le Règlement Intérieur, je ne souhaite plus adhérer : que faire ?

Vous êtes libre de renoncer à votre adhésion à tout moment.

Après réception de votre accord d'adhésion, le Règlement Intérieur vous est transmis et doit être lu attentivement.

Si, après cette lecture, vous décidez de changer d'avis, aucun prélèvement ne sera effectué sur votre cotisation mensuelle, à condition que votre renonciation soit communiquée par écrit (email) dans un délai de 24 heures suivant l'envoi du courriel d'accord.

En revanche, si la première cotisation mensuelle a été réglée par carte bancaire, notamment pour le premier mois, aucun remboursement ne pourra être effectué. Il appartient donc à chaque adhérent de prendre pleinement connaissance du Règlement Intérieur avant de valider son engagement.

Par ailleurs, l'adhésion peut être interrompue à tout moment, sur simple demande écrite par email.

Toutefois, si l'adhérent est engagé dans un stage ayant nécessité la remise d'un chèque de caution, la fin de l'adhésion ne pourra être effective qu'à l'issue des engagements liés à ce stage, conformément aux dispositions prévues.



GSCF
SAR

